



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 005-210501664-20240227-2024_009R-DE



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

n° 2024-009 R

Remplace l'acte établi précédemment suite à erreur matérielle
concernant le destinataire du remboursement

Séance du 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

| | |
|--------------------------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 12 |
| Absents | 3 |
| Nombre de suffrages exprimés : | |
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Absentions | 0 |

Date de convocation

23/02/2024

Date d'affichage

23/02/2024

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme Mireille DERYCKE, M. GAUTIER Adrien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, M. SIAUD Jean-Marc

Procuration :

M. DOS SANTOS Miguel a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
M. LEBRUN Sébastien a donné pouvoir à M. ROUIT Daniel
Mme VERA Martine a donné pouvoir à Mme ROBERT Laetitia

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Le Maire expose que le 14 septembre 2023, lors de travaux de débroussaillage par un agent communal, des cailloux ont été éjectés sur le véhicule appartenant à Mme Ljiljana MILOSAVLJEVIC et endommagé celui-ci.

Le coût des travaux de réparation se sont élevés à 1 342.54 €.

Le contrat d'assurance de la commune prévoit une franchise de 1 500.00 €.

Ainsi, les travaux de réparation incombent en totalité à la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte des éléments ci-dessus exposés
- Autorise le Maire à rembourser la facture de travaux de réparation du véhicule de Mme Ljiljana MILOSAVLJEVIC s'élevant à 1 342.54 € à sa compagnie d'assurances GROUPAMA MÉDITERRANÉE
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,

Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,

Adrien GAUTIER